

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/107
13 septembre 2003

(03-4892)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

OMAN

Déclaration distribuée par le Ministre du commerce et de l'industrie

C'est un honneur et un privilège pour moi que de représenter le Sultanat d'Oman à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Ma délégation et moi-même sommes reconnaissants au gouvernement du Mexique et au peuple mexicain qui ont admirablement assuré l'organisation de cette Conférence et nous leur savons gré de leur accueil chaleureux et de leur hospitalité.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude au Directeur général, M. Supachai, et au personnel du Secrétariat de l'OMC pour la documentation qu'ils nous ont fournie et pour les dispositions logistiques qu'ils ont prises en vue de cette Conférence.

Le Sultanat d'Oman est une économie de marché et pratique, depuis longtemps déjà, une politique commerciale ouverte et libérale. Mon pays croit fermement aux principes qui sous-tendent le système commercial multilatéral. De ce fait, notre accession à l'OMC n'a pas suscité de difficulté et nous n'avons pas eu besoin de recourir à une période de transition.

Au cours du processus de son accession, mon pays a pris des engagements de très vaste portée en ce qui concerne les droits de douane, l'agriculture et les services. Nous avons consolidé nos droits à des niveaux très bas; nous nous sommes associés à un certain nombre d'initiatives sectorielles; nous nous sommes engagés à ne pas recourir à des subventions à l'exportation pour les produits agricoles; et nous avons pris des engagements libéraux dans un grand nombre de secteurs et sous-secteurs de services.

On ne devrait ni demander, ni attendre de l'Oman et des autres pays ayant accédé récemment à l'OMC qu'ils fassent de plus amples concessions ou prennent des engagements supplémentaires en matière de droits de douane, d'agriculture et de services. Nous sommes assez déçus des dispositions relatives aux pays ayant accédé récemment qui figurent dans le projet de Cadre pour l'établissement de modalités concernant l'agriculture et les produits non agricoles. Nous espérons sincèrement que ces dispositions seront renforcées comme il convient lorsque les modalités seront adoptées par les divers organes de négociation.

Il y a, en ce qui concerne les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), des faits nouveaux importants. Cinq des six États membres du CCG, dont l'Oman, sont déjà Membres de l'OMC. Le Royaume d'Arabie saoudite, qui a actuellement un statut d'observateur, a signé récemment un accord bilatéral d'accès aux marchés avec l'Union européenne et il est à espérer que des accords bilatéraux soient signés avec d'autres partenaires, ce qui permettrait à l'Arabie saoudite de devenir Membre à part entière. Nous sommes extrêmement favorables à l'accession prochaine de l'Arabie saoudite à l'OMC.

Les six pays du CCG ont déjà constitué une union douanière, qui est devenue effective au 1^{er} janvier 2003, plus tôt que ne le prévoyait le calendrier initial, et qui prévoit un tarif douanier unifié pour les marchandises importées dans n'importe quel pays du CCG ainsi que leur libre circulation ultérieure dans la région. Avec l'accession de l'Arabie saoudite à l'OMC, les pays du CCG contribueront de manière coordonnée et effective à renforcer le système commercial multilatéral.

L'Oman est également partie à l'Accord arabe de libre-échange dont la mise en œuvre est en cours et tous les échanges à l'intérieur de la région devraient se faire librement d'ici à la fin de 2005, là encore en avance par rapport au calendrier initial.

Un certain nombre d'autres pays arabes dont l'Algérie, le Soudan, le Yémen et le Liban sont également en voie d'accession. L'Oman soutient leur accession prochaine à l'OMC. À cet égard, mon pays appelle les Membres de l'OMC à accélérer le processus d'accession.

Pour conclure, j'espère que les décisions que nous prendrons à cette Conférence renforceront l'OMC, permettront de répartir équitablement les avantages qui en découleront et contribueront à mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au cœur du système commercial multilatéral, afin que les négociations soient fidèles à l'esprit du Programme de Doha pour le développement.
